

Mr le Maire va nous faire une deuxième salle des sports, en kit modulable extensible avec :

Le terrain de hât trick.

Préambule :

Mr le Maire a abandonné au budget 2010, la salle des sports, pharaonique d'un coût de 2 900 000 € qui a été provisionné d'un emprunt de la municipalité de 1 700 000 €.

*Il faut situer le gigantisme, car cela fait plus 1 milliard de centimes de francs TOXIQUE!
Cet emprunt était aux dires de nos élus d'un impératif absolu pour les raisons suivantes :*

- 1) Pour le collègue*
- 2) Pour faire des compétitions de haut niveau*
- 3) Les plannings étant surbookés la construction de la salle devient une urgence pour éviter l'asphyxie.*

L'adjoint aux sports avait pris un engagement formel en disant que la salle des sports serait construite pour septembre 2010.

La faillite de la commune a obligé Mr le Maire à mettre fin à ce projet pour garder le 1 700 000 € de l'emprunt pour faire face au triple 0 de la commune.

Cela s'appelle de la gestion à la « petite » semaine dans la « forêt » obscure de la commune.

Il est temps de mettre des hommes et des femmes compétentes pour gérer vos impôts pour ne plus jamais voir cela !

DEBUT DE LA MISE EN SCENE

I. Conseil Municipal du Mercredi 06 octobre 2010 à 18h30

IV] Service des Sports

1) Demande de subvention auprès de la ligue de football et de l'UEFA pour la construction d'un terrain de hât trick

Monsieur le Maire explique que la commune a la volonté d'investir dans un terrain de football synthétique (hât trick) dont la taille (20m/40m) est modulable (en lui ajoutant

des options de type panier de basket ou filet de volley) afin de permettre la pratique d'un grand nombre d'activités.

La construction d'un tel terrain sur la collectivité permettrait entre autres :

- aux associations (comme le football) « **la dimension minimum d'un terrain de jeu à 11 joueurs est 45/90 et 45m/50m à 7 joueurs, hors compétition. Le Maire se moque du club de foot en leur proposant un terrain pour une équipe de poussins !** » de pratiquer leur activité durant l'hiver, d'améliorer la qualité de leurs entraînements et les conditions d'accueil et de pratique des enfants, dans cette logique il permettrait à long terme une amélioration des résultats,
- de libérer des créneaux horaires de la salle Bernard HINAULT **en décentralisant le club de futsal (le terrain de hât trick est homologué pour les matchs officiels)**, ce qui faciliterait le développement de la politique sportive sur la commune.

Commentaire de L'U.A.D.E.P.F :

- o Voilà en 1^{ère} apparence, l'unique et vraie raison de ce terrain. Sauf, que les Matchs officiels de futsal, qui est du foot en salle, ne sont homologués qu'en salle. Cela va de soi !

- Ce terrain serait en outre un plus non négligeable pour les activités sportives *du Collège Pierre-Gilles de Gennes*. « **L'U.A.D.E.P.F : sauf preuve contraire, le collège n'utilise pas les créneaux proposés par la municipalité. Qui ne serait qu'un prétexte pour bloquer les salles à certaines associations** »

L'estimation financière du projet global s'élève à environ 260 000 euros **COUVERTURE INCLUSE**. Aux dires du Maire à ce conseil municipal

Cette somme non négligeable peut être subventionnée par différents partenaires (ligue de football, l'UEFA, Conseil Général, Conseil Régional, CAVM).

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait intéressant de procéder à une construction avec couverture, cela permettrait d'utiliser ce terrain avec tout type de temps. D'apporter au collège et aux enfants des écoles primaires une structure d'accueil sportive supplémentaire et donc d'améliorer les conditions d'enseignement du sport à l'école.

Monsieur LAMRI demande où sera situé ce terrain.

Monsieur FARHI répond qu'une Commission Sport est prévue fin octobre où ce projet, qui comporte énormément d'enjeux, sera expliqué et discuté avec les membres. Ce terrain se trouvera derrière la butte là où ont lieu les exercices de saut en longueur.

Les décisions sont prises ! Nos chers bambins d'élus qui œuvrent dans les commissions où on les prend pour des guignols sans réaction. Les commissions sont des chambres

d'enregistrement des décisions prises par le monarque. Et nos élus se complaisent dans cette mascarade de démocratie !

On vote les subventions sans l'avis de la commission sur la localisation du terrain !!!

Commentaire de L'U.A.D.E.P.F :

Le club de Futsal a été impulsé par le Maire au travers du service de prévention de la commune. De cette collaboration est née de la volonté du Maire, une association. Le mail de l'association est celui de Mr Dassi du service de prévention.

On est quasiment dans le cas d'une commande publique et comme à son habitude le Maire n'a pas respecté la procédure qui est celle de l'appel à projet, avec insertion dans la presse. Que disent nos élus ? Rien !

Chacun peut constater l'implication très forte de Mr le Maire dans le fonctionnement de ce club allant jusqu'à offrir à l'association un weekend tout compris au Futuroscope sur l'enveloppe de la cohésion sociale accompagnée par un membre ou deux du personnel. Auquel s'ajoute la mise à disposition d'un membre du personnel pour les entraînements.

Et tout ce que nous ne savons pas !

Un Maire digne de ce nom se doit traiter, toutes les associations, sur un même pied d'égalité. Agir autrement conduit à la discrimination qui est une spécialité de Mr le Maire !

Un Maire qui détourne, pour uniquement onze jeunes, les fonds de la cohésion sociale est parfaitement scandaleux ! Plus c'est intolérable pour tous les autres jeunes de la commune qui sont restés sur le quai de départ pour se rendre au Futuroscope.

Et voilà qu'aujourd'hui on construit un terrain uniquement pour ce club de foot en salle à l'extérieur « **amusant si ce n'était pas triste à pleurer !** »

Et tout cela ce serait uniquement pour libérer des créneaux horaires à la salle des sports !

Du foot en salle à l'extérieur, ce n'est plus du foot en salle !

Ce terrain ne pourra jamais servir aux compétitions qui se font en salle et non à l'extérieur. D'autant que dans ce qui est présenté, rien n'est prévu pour le public. Détrompez-vous ! Tout est calculé !

Ce terrain va être couvert et l'on verra très rapidement des

murs se monter hors des limites indiquées pour en faire une salle des sports au format réduit à l'exercice du foot en salle avec des gradins pour accueillir du public.

II. Compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2010

A] Approbation du Procès verbal de la séance du 06 octobre 2010

Aucune remarque n'est faite sur ce Procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Commentaire de L'U.A.D.E.P.F :

Aucune remarque n'est faite sur l'estimation du terrain de hât trick **couverture comprise** à hauteur de 260 000 euros.

Suite du compte rendu :

V] Service des Sports

• Demande de subvention pour la construction d'un terrain de « Hât trick »
Monsieur le Maire explique que des subventions ont déjà été demandées lors du Conseil précédent, il convient d'effectuer une délibération de principe l'autorisant à demander toutes les conventions possibles aux taux maximums.

Il rappelle que la commune a la volonté d'investir dans un terrain de football synthétique (taille 20m/40m) modulable (panier de basket, filet de volley...) qui permettra la pratique d'un grand nombre d'activités.

L'estimation globale de ce projet s'élève à 220 000€ auquel il faut ajouter le prix de la couverture.

Commentaire de L'U.A.D.E.P.F :

De 260 000 € la couverture comprise, approuvée en début de séance on passe à une estimation de 220 000 € auquel il faut ajouter la couverture et le conseil municipal n'y a vu que du feu !!!

Suite du compte rendu :

Monsieur le Maire précise qu'une fois que les réponses auront été obtenues sur les demandes de subventions, un dossier sera monté pour estimer les frais que la construction de ce terrain pourrait engendrer pour la commune. Rien ne sera réalisé sinon. Cette somme non négligeable peut être subventionnée par différents partenaires financiers, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

III. Conseil municipal du 30 septembre 2011

4) Attribution Marché Hât Trick

Après l'approbation du Conseil Municipal et suite aux différents accords de subventions obtenues du Conseil Général, de la CAVM, de la FAFA et du CNDS (l'accord de subvention du Conseil Régional est en attente), la commune a lancé la consultation concernant la construction d'un terrain de hât trick.

Aussi, après avoir entendu les conclusions d'analyse des dossiers effectuées par la société Osmose (AMO), la Commission d'Appel d'Offres régulièrement constituée, qui s'est réunie le 13 septembre dernier, a attribué le marché de la manière suivante :

Le lot 1 : infrastructures sportives et VRD est attribué au groupement d'entreprises SOREVE/FORCLUM pour un montant de 203 099,27 € TTC.

Le lot 2 : couverture pour terrain de Hât Trick est attribué à la société SMC2 pour 298 995,22 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cela fait un total de 502 094,49 €. Les subventions obtenues se répartissent comme telles :

- CAVM : 150 000 €
- FAFA : 40 000 €
- Conseil Général : 116 400 €
- Centre National de Développement Sportif : 40 000 €
- Conseil régional : 40 000 €

La somme restant à la charge de la commune s'élève à 115 694,49 €.

Par ailleurs, la Commune ayant opté pour la récupération de la TVA en 1 an en 2012 (gain de 16 000 €). Le coût réel de cette construction s'élèvera pour la Commune à environ 100 000 € (pour un terrain de hât trick valant 500 000 €).

Monsieur LADEUILLE demande si du fait de l'installation de ce terrain bâché, les prochains feux d'artifice pourront encore se dérouler au même endroit.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra peut-être changer d'optique.

La zone de tir peut ne pas changer, mais il faudra alors choisir des calibres de tir plus faibles, donc une puissance de feu moins importante afin d'éviter les retombées (phénomène assez rare, mais à prendre en compte).

Il est demandé au Conseil municipal de valider la décision de la commission d'appel d'offres du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Commentaire de L'U.A.D.E.P.F :

Durant la campagne municipale, le Maire et son équipe se sont engagés sur la construction d'une salle des sports à proximité du collège. En faillite Mr le Maire accouche d'un terrain bâché non fermé qui rendra impossible les compétitions de volley et de basketball quant on sait que le moindre vent peut fausser les résultats d'une équipe nous mets devant une évidence :

- Nos spécialistes, financés par la municipalité ne savent pas qu'un terrain extérieur bâché crée des turbulences plus que gênantes pour certains sports.

J'attends de voir ce que la couverture de ce terrain va représenter. Je ne serai pas étonné que cette couverture soit bien au-delà du terrain de hât trick pour à terme en faire une salle des sports fermée avec gradin.

La salle des sports abandonnée a couté à la population 150 000 € d'étude et plus si l'on ajoute le prix des terrains.

Le 6 octobre 2010 : 260 000 € couverture comprise.

Le 9 décembre 2010 : 220 000 € auxquels il faut ajouter la couverture

En juin 2011, dans le journal ma ville : on passe à 450 000 €

Le 30 septembre 2011, le cout total est de : 502 094,49 €.

Je puis vous assurer que le prix final sera tout autre. Il ne faut pas vous leurrer, c'est comme cela dans tous les domaines.

Voilà le sérieux de la gestion de notre Maire qui fait tout, et n'importe quoi ! Certains de nos élus sont contents de ce n'importe quoi !

L'U.A.D.E.P.F